



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Vingt-neuvième séance du cinquième mandat

Mercredi 27 août 2025 à 18h30

Salle U300, Uni Dufour, sous-sol

ORDRE DU JOUR

Madame, Monsieur,

Le Président, Christophe Lovis, m'a chargée de vous convoquer selon l'ordre du jour suivant :

18h30

1. Ouverture de la séance (10 min)

- 1.1. Mot de bienvenue et accueil des invité-es
- 1.2. Approbation de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 juin 2025

18h40

2. Communications du bureau et suivi de séance (5 min)

18h45

3. Communications du rectorat et réponses aux questions (15 min)

19h00

4. Si-administration (10 min)

19h10

5. Règlement pérenne pour la procédure de désignation de la Rectrice ou du Recteur (20 min)

- 5.1. Présentation du règlement (5 min)
- 5.2. Discussion (15 min)
- 5.3. Vote

19h30

6. Règlement sur la commission de gestion des taxes fixes¹ (10 min)

6.1. Présentation de l'avancée des travaux de la COPERSU-CGTF

19h40

7. Mise en œuvre du programme du Rectorat : état d'avancement et constats après une année (60 min)

7.1. Présentation par la Rectrice (20 min)

7.2. Rétrospective de la gouvernance de l'institution et recommandations à l'intention du Rectorat par l'Assemblée² (20 min)

7.3. Discussion générale (20 min)

20h40

8. DIVERS (5 min)

Fin de séance prévue à 20h45

¹ Statut

[...]

Art. 86 Commission de gestion des taxes fixes

1 La répartition, l'utilisation et la gestion des fonds provenant de la partie des taxes fixes destinées aux subventions mentionnées à l'article 85 sont confiées à une commission.

2 L'Assemblée de l'Université nomme les membres de cette commission et exerce un droit de surveillance sur ses activités.

3 Le rectorat exerce un droit de surveillance comptable par l'intermédiaire d'un représentant qui participe aux séances de la commission avec voix consultative.

[...]

² Loi sur l'Université

Art. 32

[...]

5 L'assemblée de l'université peut formuler de sa propre initiative toute recommandation à l'attention du rectorat ; les autres organes centraux et les unités principales d'enseignement et de recherche répondent à ses questions par l'intermédiaire du rectorat.